

2026, du nouveau sur ma facture déchets !



Une facture plus lisible avec :

Indication de la période facturée.

Références à saisir lors de la première connexion dans votre « Espace déchets »

Adresse à laquelle sont rattachés les bacs.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE 24 AVENUE DU PRESIDENT WILSON 87700 AIXE-SUR-VIENNE service-dechets@cc-valdevienne.fr Tél : 05 55 70 53 05 Service Déchets - Du lundi au jeudi : 9h - 12h30 / 14h - 17h30 - Le vendredi : 9h - 12h30 / 14h - 17h	 CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SGC LIMOGES ET AMENDES 30 RUE CRUVEILHIER 87000 LIMOGES CEDEX M DURAND Pierre 10 LOT DE LA VIENNE 87700 AIXE-SUR-VIENNE
Facture N° : 6 Redevance Incitative 1er semestre 2026 Vos références : RI00018112 - RI00004673 Date émission : 26/02/2026 Date limite de paiement : à réception	Adresse de paiement par internet : www.payfip.gouv.fr Identifiant structure publique : 095577 Référence : 2026-OM-00-6
TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.	
REDEVANCE DÉCHETS - 1ÈRE FACTURE - ANNÉE 2026	
Lieu de production : DURAND Pierre 10 LOT DE LA VIENNE 87700 AIXE-SUR-VIENNE (RI00004673)	

Références à rappeler pour un paiement en ligne.

Retrouvez les dates des levées de votre bac gris au verso de la facture et sur votre « Espace déchets » en ligne.

Des modalités de règlement qui évoluent :

- Paiement en ligne directement depuis l'espace déchets.



Pour toute 1^{ère} connexion, cliquez sur « Vous avez reçu vos identifiants par courrier » et saisir vos références.

le paiement par TIP n'est plus accepté.

- Retrouvez toutes les modalités de paiement détaillées au verso de la facture.
- A noter : dès la prochaine facture, vous pourrez opter pour le prélèvement automatique. Contactez le service déchets pour le mettre en place.

ESPACE DÉCHETS
REDEVANCE INCITATIVE

Suivi de mes collectes
 Historique de mes factures
 Mes bacs

Identification

Vous n'avez pas d'identifiants - Cliquez ici

Si vous avez déjà un compte, identifiez-vous ici

E-mail :
 Mot de passe :

Mot de passe oublié ?

Connexion

Vous avez reçu vos identifiants par courrier - Cliquez ici

Document(s) hors identification

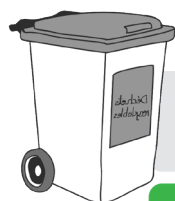
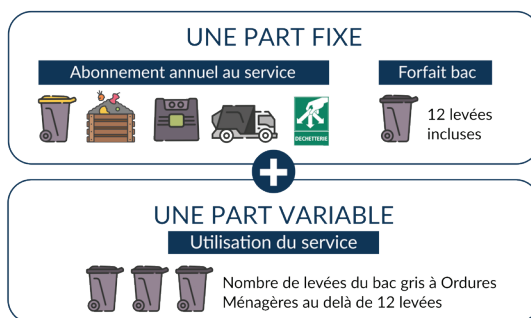
Un calendrier de facturation semestriel

Deux factures par an : avril et octobre.
Chacune comprend l'abonnement, le forfait bac gris et les levées supplémentaires de la période précédente.

	Période abonnement et forfait bac	Période des levées facturées
1 ^{ère} facture avril 2026	01/01/2026 au 30/06/2026	01/10/2025 au 31/03/2026
2 ^{ème} facture octobre 2026	01/07/2026 au 31/12/2026	01/04/2026 au 30/09/2026

Une nouvelle grille tarifaire pour vos déchets en 2026

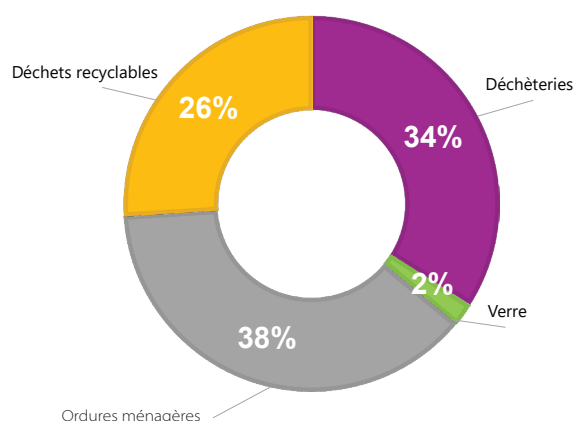
La redevance incitative associe une part fixe qui inclut un forfait de **12 levées annuelles** de votre bac gris et **une part variable** établie en fonction du nombre réel de levées du bac gris. La part fixe contribue au financement des moyens humains et matériels dédiés à la gestion des déchets ménagers (collectes des ordures ménagères résiduelles et des recyclables, accès aux point de tri du verre, accès en déchèterie, compostage...).



Volume du bac gris	120L 1/2 pers	180L 3 pers	240L 4 à 6 pers	360L 7 pers +
Abonnement au service	160 €			
Forfait bac	125 €	188 €	250 €	375 €
Minimum facturable pour 12 levées/an	285 €	348 €	410 €	535 €
Levée supplémentaire (au delà de 12)	11 €	16 €	21 €	32 €

Le coût des déchets

De quoi est-il composé ?



Répartition des dépenses

54 %

46 %



Pourquoi augmente-t-il ?

Parce que tout ce qui permet de collecter et traiter nos déchets coûte aujourd'hui plus cher.

Des collectes plus chères

Le prix du carburant augmente régulièrement, ce qui renchérit le coût des tournées.

Des traitements plus coûteux

Les centres de tri et d'incinération consomment beaucoup d'énergie. Or l'électricité et le gaz sont de plus en plus chers.

À cela s'ajoute une taxe nationale qui augmente chaque année sur l'enfouissement et l'incinération des déchets (TGAP).

Des déchèteries davantage sollicitées

Les habitants y déposent plus de volumes, ce qui augmente les coûts de traitement.

Pour maîtriser les coûts : je réduis ma production de déchets en compostant et en donnant !



Une question ?
Contactez le service déchets du Val de Vienne
valdevienne.fr / 05.55.70.53.05
service-dechets@cc-valdevienne.fr

